



Caisse d'Allocations Familiales des Pyrénées-Atlantiques

Réhabilitation du Rez de chaussée de la Maison "LA VILLA"

5 rue Louis Barthou 64000 PAU

Phase : **DCE**

CCTP du
Lot n° 7 PEINTURES - NETTOYAGE

Sommaire

Lot n° 7 PEINTURES - NETTOYAGE.....	3
7.1 PRESCRIPTIONS GENERALES.....	3
7.1.1 OBJET DU PRESENT DOCUMENT.....	3
7.1.2 PRESCRIPTIONS GENERALES	3
7.1.2.1 Textes généraux législatifs et réglementaires	3
7.1.2.2 Essais et contrôles.....	4
7.1.2.3 Agrément	4
7.1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES CONCERNANT PEINTURE	4
7.1.3.1 Réception des supports	4
7.1.3.2 Mise a exécution des travaux	4
7.1.3.3 Échafaudage - sécurité.....	4
7.1.3.4 Généralités.....	4
7.1.3.5 Assistance technique du fabricant.....	5
7.1.3.6 Teneur en COV des peintures	5
7.1.3.7 Examen des subjectiles	5
7.1.3.8 Application des couches de peinture	5
7.1.3.9 Polychromie	5
7.1.3.10 Surfaces témoins.....	5
7.1.4 GESTION DES DECHETS	5
7.1.5 PRESENTATION DES OFFRES	6
7.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX	7
7.2.1 SUPPORTS ENDUIT EXTERIEUR EXISTANT	7
7.2.1.1 Peinture à base de résine siloxane	7
7.2.2 SUPPORT METALLIQUE EXTERIEUR.....	8
7.2.2.1 Peinture glycéro satinée	8
7.2.3 SUPPORTS BOIS INTERIEURS.....	9
7.2.3.1 Peinture polyuréthane satinée lessivable	9
7.2.4 SUR PAROIS VERTICALES BETON, PLÂTRE & DERIVES.....	10
7.2.4.1 Préparation des supports béton.....	10
7.2.4.2 Peinture aspect mat velour	10
7.2.4.3 Traitement décoratif de murs en pierres apparentes	10
7.2.5 SUR PLAFONDS BETON, PLÂTRE & DERIVES	12
7.2.5.1 Peinture mate velour	12
7.2.6 NETTOYAGE DE FIN DE TRAVAUX	12
7.2.7 DOE.....	13
7.2.8 PSE 5 : PEINTURE CAGE D'ESCALIER VERS SOUS-SOL	14
7.2.8.1 Peinture aspect mat velour	14

Lot n° 7 PEINTURES - NETTOYAGE

7.1 PRESCRIPTIONS GENERALES

7.1.1 OBJET DU PRESENT DOCUMENT

Le présent cahier regroupe les prescriptions techniques particulières relatives aux travaux de **Peintures - Nettoyage** concernant l'opération suivante :

- * **Réaménagement des locaux au RDC du Bâtiment "La Villa" CAF 64**

l'opération est située au **5 rue Louis Barthou**

sur la commune de : **PAU (64000)**

dont le maître d'ouvrage est : **CAF des Pyrénées-Atlantiques**, 10 avenue Maréchal Foch 64100 BAYONNE

Il fixe notamment les conditions d'exécution de ces travaux.

7.1.2 PRESCRIPTIONS GENERALES

7.1.2.1 Textes généraux législatifs et réglementaires

Les travaux de Peintures seront réalisés pour tout ce qui ne déroge pas aux spécifications du présent C.C.T.P suivant les clauses des normes suivantes, cette liste étant non limitative :

- Code de la Construction et de l'Habitation.
- Code du Travail.
- Code de la Santé Publique.
- Règles concernant les tolérances dans le bâtiment (NF P 04 002 à NF P 04 103).
- Règles et fascicules spécifiques aux marchés du bâtiment, et à l'acte de bâtir.
- DTU 59.1 (P74-201) : Travaux de peinture des bâtiments
- DTU 59.2 (P74-202) : Revêtements plastiques épais sur béton et enduits à base de liants hydrauliques
- DTU 59.3 (P74-203) : Peinture de sols
- DTU 59.4 (P74-204/P74-205) : Mise en œuvre des papiers peints et des revêtements muraux
- XP T 30-608, Peintures et vernis — Enduits de peinture pour travaux intérieurs et/ou extérieurs — Adaptation des enduits de peinture aux nouvelles normes européennes.
- FD T 30-808, Peintures et vernis pour le bâtiment — Guide relatif aux produits et systèmes de peintures pour façades — Revêtements minéraux, revêtements organiques.
- XP T 34-722, Peintures et vernis — Produits de peinture et systèmes de revêtement pour maçonnerie et béton extérieurs — Adaptation des revêtements de façade à la nouvelle classification européenne.
- NF T 36-001, Peintures — Dictionnaire technique des peintures et des travaux d'application.
- NF EN 1062-1, Peintures et vernis — Produits de peinture et systèmes de peintures pour maçonnerie et béton extérieurs — Partie 1 : Classification (indice de classement : T 34-721-1).
- NF EN ISO 4618, Peintures et vernis — Termes et définitions (indice de classement : T 36-001)
- Spécifications des fabricants que l'entrepreneur devra tenir à tout moment à la disposition du Maître d'Oeuvre.
- Règles de calcul du comportement au feu.

- NF DTU 42.1 P1-1 (novembre 2007) : Travaux de bâtiment - Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères
- NF EN 1062 (octobre 2004) : Peintures et vernis - Produits de peinture et systèmes de revêtements pour maçonnerie et béton extérieurs.

7.1.2.2 Essais et contrôles

En principe, les fabricants s'engagent à prendre toutes dispositions nécessaires pour maintenir l'identité des produits marqués avec le revêtement tel qu'il a été agréé par le C S T B et spécialement à procéder aux contrôles de fabrication avant livraison

Cependant, lorsque des doutes sérieux sont retenus sur la qualité, l'entreprise devra sur demande du Maître d'Oeuvre, faire exécuter à ses frais ou à ceux du fabriquant des nouveaux contrôles du C.S.T.B. suivant directives U.E.A.T.C.

7.1.2.3 Agrément

D'autre part, l'entrepreneur ne devra employer que les procédés ou matériaux ayant fait l'objet d'avis techniques. Il devra tenir compte des conditions spéciales et limites de garanties formulées à l'encontre de ces matériaux.

7.1.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES CONCERNANT PEINTURE

7.1.3.1 Réception des supports

L'entrepreneur du présent lot devra réceptionner les surfaces livrées par l'Entrepreneur du lot "Gros-oeuvre" et devra le nettoyage complémentaire soigné des surfaces, ainsi que l'ensemble des travaux nécessaires à la bonne tenue de ses ouvrages sans exception, ni réserves.

7.1.3.2 Mise a exécution des travaux

L'entrepreneur doit s'assurer, avant de commencer les travaux que :

- les supports sont aptes à recevoir les travaux de préparation prévus au marché.
- les maçonneries neuves devant recevoir des enduits sont terminées depuis le délai minimal prescrit au Cahier des Charges de la norme NF P 15-201 (DTU 26.1) et que les constructions sont mises hors d'eau.
- les travaux d'enduit sont exécutés dans des conditions climatiques compatibles avec le matériau utilisé et compte tenu des prescriptions du Cahier des Charges de la norme NF P 15-201 (DTU 26.1).

Si ces conditions sont réunies, l'entrepreneur provoquera une réception du support en présence du Maître d'ouvrage et du Maître d'oeuvre.

Si ces conditions ne sont pas réunies, l'entrepreneur en avise sans tarder le Maître d'ouvrage et le Maître d'oeuvre.

7.1.3.3 Échafaudage - sécurité

L'ensemble des travaux doit être réalisé à partir d'un échafaudage de pied, conforme à la législation en vigueur en matière de sécurité des travailleurs.

L'accès à l'échafaudage depuis l'intérieur des locaux est strictement interdit.

Les travaux de ravalement s'effectueront fenêtres fermées, avec protection des baies, profils et vitrages, par film polyane, mise en oeuvre par le titulaire du présent lot.

Les dépenses concernant les échafaudages communs sont définies et réparties dans le P.G.C.S.P.S. (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) établi par le coordonnateur de sécurité.

7.1.3.4 Généralités

Dans tous les cas, les provenances, nature et qualité des produits et matériaux à mettre en oeuvre seront fournis à l'agrément du Maître d'Oeuvre.

- Ils devront toujours être conformes aux normes françaises.
- Tous les essais demandés seront à la charge de l'entreprise.
- Les échantillons seront fournis par l'entreprise.

7.1.3.5 Assistance technique du fabricant

Pendant la durée des travaux, le fabricant devra obligatoirement apporter son assistance technique à l'entrepreneur. L'accord écrit, conclu entre le fabricant et l'entrepreneur pour définir les modalités de cette assistance sera remis au Maître d'Oeuvre lors de la signature du marché.

Le Maître d'Oeuvre pourra demander que le fabricant délègue sur le chantier un de ses représentants avec mission de fournir tous renseignements pour le bon emploi des produits et leur adaptation aux supports.

7.1.3.6 Teneur en COV des peintures

Les produits de construction et de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis matériaux sont **étiquetés A+** et Certifié : **NF Environnement**.

7.1.3.7 Examen des subjectiles

Avant tout commencement d'exécution, l'entrepreneur procédera à un examen des subjectiles, tant pour en tirer tous renseignements utiles à la bonne marche des travaux que pour vérifier leur état et présenter ses réserves éventuelles.

7.1.3.8 Application des couches de peinture

Les couches successives (impression comprise) seront des tons légèrement différents et iront généralement du moins clair au plus clair.

L'épaisseur d'une couche ne devra pas être inférieure à 40 microns, ni supérieure à 60.

Chacune d'elle devra être reconnue par le Maître d'Oeuvre sous peine d'un abattement de plein droit qui ne saurait être inférieur à 10 % de la valeur de l'ouvrage dont l'exécution n'aurait pas été constatée.

L'application des peintures sera faite à la brosse ou au rouleau, sauf dérogations particulières du C.C.T.P.

La peinture de chaque couche devra être correctement croisée sauf pour les peintures vernissées.

Avant l'application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite, les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées.

Une couche ne pourra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente.

Les peintures ne seront appliquées sur les mastics de vitrerie qu'après séchage suffisant de ceux-ci.

Après achèvement et séchage de la couche de finition, le subjectile devra être totalement masqué, les arêtes devront être bien dégagées, le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le Maître d'oeuvre.

Les reprises ne devront pas être visibles.

L'épaisseur totale du revêtement de peinture ne devra pas être inférieure à 120 microns.

7.1.3.9 Polychromie

Les locaux intérieurs pourront être traités en polychromie. L'entrepreneur devra pendant la période de préparation du chantier présenter au Maître d'Oeuvre, sur la base des données générales établies par ce dernier, une étude détaillée de couleurs en harmonie avec la destination des locaux, la teinte des revêtements sols et murs plastique ou autres.

7.1.3.10 Surfaces témoins

Avant l'exécution des travaux des surfaces témoins (de l'ordre de 10m²) devront être réalisées pour chaque type de peinture et tons choisis, sans supplément de prix, elles devront en tous points être conformes aux échantillons (D.T.U. n° 59.1 article 1451).

Des tests de lessivabilité (rouge à lèvres et cirage) pourront être demandés par le Maître d'Oeuvre. Dans les cas d'expérience négative, il sera fait d'autres échantillons aux frais de l'entrepreneur.

7.1.4 GESTION DES DECHETS

Les déchets de chantier font l'objet d'un tri sélectif conformément aux dispositions communes à tous les corps d'état.

Chaque entrepreneur est chargé du tri de ses déchets et gravats dans les conteneurs sur lieu de stockage prévus à cet effet dans le P.G.C.

7.1.5 PRESENTATION DES OFFRES

L'offre de l'entreprise doit comporter obligatoirement le devis estimatif détaillé établi sur le **cadre de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (D.P.G.F.)** joint à l'appel d'offre en format "Excel", en respectant la numérotation fournie.

Afin de comparer plus équitablement les offres ce document devra être fourni **aux formats "Excel" et en "PDF"** avec identification de l'entreprise.

L'entreprise fournira en annexe l'ensemble des fiches techniques qu'il jugera utile, en complément de celles exigées dans les différents CCTP.

Modalités de remplissage du cadre DPGF :

- Le cadre du devis estimatif doit être complété par l'entrepreneur soumissionnaire à l'aide de ses prix unitaires et des quantités qu'il a estimé,
- Toute rubrique considérée sans objet par le soumissionnaire est rayée,
- Toute rubrique manquante et devant être ajoutée est à insérer par l'entreprise avec un graphisme différent afin de bien ressortir,
- Les prix unitaires comprennent toutes les prestations définies à l'article correspondant du Cahier des Clauses Techniques Particulières, ainsi que toutes les dépenses générales définies dans ces mêmes documents et dans le C.C.A.P,
- Ce document doit être entièrement rempli,
- Les prix sont donnés hors taxes,
- Les prix unitaires sont indiqués posés y compris toutes sujétions d'adaptation du site et des interfaces avec les autres prestations.

7.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

L'entrepreneur devra obligatoirement prendre connaissance du préambule général valable pour tous les corps d'état, du lot 0 et des C.C.T.P. des autres corps d'état; Il ne pourra donc se prévaloir d'une méconnaissance de ces ouvrages. Toute erreur ou omission devra être immédiatement signalée par écrit (avant l'acte d'engagement), pour décision nécessaire à la bonne exécution.

Par ailleurs, il est rappelé à l'entrepreneur que les marchés sont traités "**à prix global & forfaitaire**".

Il devra donc comprendre implicitement dans le montant de son offre tous les ouvrages nécessaires à un parfait achèvement des ouvrages dans le respect des plans, des D.T.U. et des normes en vigueur.

Il devra également compléter par ses connaissances, les imprécisions ou omissions du présent document et il reste seul responsable de l'exécution totale, selon les règles de l'art, de tous les ouvrages de sa profession nécessaire à la parfaite réalisation de son lot sans qu'il ne puisse en aucun cas prétendre à une quelconque majoration de son offre.

L'entreprise s'engage au respect des prescriptions définies dans le PGC du Coordonnateur Sécurité Protection Santé, ainsi qu'à la prise en compte des dépenses d'intérêt commun telles que définies dans le CCAP.

Ces prestations sont réputées incluses dans l'offre de prix et rémunérées par le prix du marché.

7.2.1 SUPPORTS ENDUIT EXTERIEUR EXISTANT

7.2.1.1 Peinture à base de résine siloxane

Application d'une peinture d'aspect mate à base de résine siloxane en dispersion aqueuse du **type PERLOXANE de la société la Seigneurie** ou strictement équivalent.

Répondant aux exigences de la norme NFT 36 005 : **Famille I, classe 10 c, classe de revêtement D2.**

La mise en œuvre sera exécutée conformément au DTU 59.1, et selon les prescriptions techniques du fabricant.

Ces travaux comprennent :

- travaux préparatoires sur enduit existant
- application d'une couche d'impression adaptée au support
- finition par application de **2 couches de finition PERLOXANE ou similaire**
- toutes les sujétions liées à l'obtention d'une finition de catégorie A.

Notes complémentaires :

- Teintes identique à l'existant
- Prévoir une passivation des aciers visibles suite aux déposes des ferronneries

LOCALISATION :

Tableaux de baies après dépose des ferronneries en façade :

- *encadrements des Menuiseries ME4 en façade Sud (3 ens)*
- *encadrements des Menuiseries ME5 en façade Est (3 ens)*

7.2.2 SUPPORT METALLIQUE EXTERIEUR

Reconnaissance des subjectiles existants :

Une reconnaissance des supports métalliques existants sera faite par l'entreprise portant sur :

- ◆ l'état hygrométrique des supports
- ◆ mesure de l'alcalinité du support
- ◆ état général des supports

Cette reconnaissance est réputée incluse à l'offre, ainsi eu l'ensemble des travaux préparatoires nécessaires à une parfaite finition des peintures.

Ces travaux comprennent :

- ◆ Échafaudages, nacelle, et tout ouvrage d'accès et de sécurité des zones de travaux, conformes aux prescriptions du CSPS.

7.2.2.1 Peinture glycéro satinée

Application d'une peinture à base de **résine glycérophthalique d'aspect satiné pour supports ferreux**, Répondant aux exigences de la norme NFT 36 005, **Famille I, classe 7b2**.

Travaux préparatoires :

- grattage des parties non adhérentes
- brossage métalliques,
- ponçage, dépoussiérage,
- dégraissage e application d'une **impression anti-rouille** avant finition

Travaux de finition :

- application de **2 couches de peinture glycéro satinée**,
- toutes les sujétions liées à l'obtention d'une finition de catégorie B.

OUVRAGES CONCERNÉS :

1) Lisses horizontales formant garde-corps :



2) Garde-corps décoratifs :



3) Ferronneries toute hauteur :



LOCALISATION :

Support métalliques extérieurs en façades sur la hauteur du RDC :

- 1 *Lisses horizontales des menuiseries ME5 en façade Nord (4 unités) métré au ML x développé 0,25*
- 2 *Garde-corps décoratifs en façade Sud contre menuiserie ME1, ME2 et ME3 (6 unités) métré au M2 vide pour plein x 1 face*
- 3 *Ferronneries toute hauteur devant fenêtres ME5 en façade Nord (2 ens) toutes faces vues métré au M2 vide pour plein x 1 face*

7.2.3 SUPPORTS BOIS INTERIEURS

7.2.3.1 Peinture polyuréthane satinée lessivable

Ces travaux comprennent, sur supports neufs :

- les travaux préparatoires selon la nature, l'état du support, nécessaires à l'obtention d'une finition de **catégorie B** (égalisateurs de fonds, ponçages, enduisages, brossages, etc...),
- les travaux d'apprêts par application d'une couche d'impression opacifiante à base de résine acrylique en phase aqueuse type **AQUAPRIM MICRO d'UNIKALO**,
- la finition par application de 2 couches de laque tendue et haute résistante à base de résine acrylique et alkyde modifiée polyuréthane en phase aqueuse type **O2LAK INFINITY SATIN d'UNIKALO**,
- teinte au choix de l'Architecte ou de l'acquéreur
- **pour les plinthes :**

Type de produit :

- AFNOR : **NF T 36 005 - famille 1 classe 7b2**
- Émission de COV : **<86g/L**
- Etiquetage sanitaire : **A+**

LOCALISATION :

Ouvrages intérieurs bois :

- *Plinthes bois compris impression 4 faces avant mise en œuvre*
- *Huisseries et panneaux des portes intérieures : sanitaires, DAS, porte techniques et portes existantes conservées (non compris porte et ensembles vitrés en aluminium)*
- *Champlats de finition intérieurs*
- *Emmarchement d'accès aux Bureaux partagés depuis Circulation : mains-courantes rampante et garde-corps bois*
- *Bois divers apparents.*

7.2.4 SUR PAROIS VERTICALES BETON, PLÂTRE & DERIVES

7.2.4.1 Préparation des supports béton

Travaux préparatoires des supports béton ou parpaings, conformément au DTU, et suivant le mode d'exécution des subjectiles, comprenant :

- ponçage, nettoyage, époussetage, égrenage,
- application d'un **enduit de projection garnissant type GS** ou AIRLISS G des Sté BAGAR
- ponçage pour obtention d'une surface lisse
- toutes sujétions pour une finition prête à peindre

LOCALISATION :

*Provision pour application d'un enduit de lissage sur **supports existants non doublés**.*

7.2.4.2 Peinture aspect mat velour

Ces travaux comprennent:

- les travaux préparatoires selon la nature, l'état du support et le traitement de finition (fixateur, égrenage, brossages, etc...),
- les travaux d'apprêt par l'application d'une couche d'impression opacifiante semi-tendue à base de résine alkyde et acrylique en phase aqueuse type **AQUALINE EVO IMPRESS d'UNIKALO** - COV < 2 g/L ou techniquement équivalent
- la finition par application de **2 couches de finition opacifiante semi-tendue à base de résine alkyde et acrylique en phase aqueuse**, type **AQUALINE EVO VELOURS d'UNIKALO** - COV < 15 g/L ou techniquement équivalent
- coloris suivant choix architecte ou le Maître d'ouvrage sur nuancier du fabricant.
- toutes les sujétions liées l'obtention d'une finition B.

Type de produit :

- AFNOR : **NF T 36 005 - famille 1 classe 7b2/4a**
- Etiquetage sanitaire : **A+**

LOCALISATION :

Supports verticaux :

- *cloisons de doublage et séparatives en plaques de plâtre de la zone RDC*
- *supports existants préparés*
- *compris bureau "bulle" au sous-sol dans l'angle sud-ouest (chapelle)*
- *déductions faites des parois faïencées et aménagements intérieurs menuisés*

7.2.4.3 Traitement décoratif de murs en pierres apparentes

Préparation du support :

- curage des murs, dépose des enduits existants
- nettoyage général
- dépoussiérage complet du mur à la brosse souple ou à l'aspirateur.
- pierres, les joints et les zones en relief seront débarrassés des poussières, résidus friables, anciennes peintures non adhérentes ou traces de salissures.
- les parties non adhérentes ou farinantes doivent être grattées, brossées et reprises avant peinture
- reprises éventuelles des trous, manques ou défauts importants entre les pierres peuvent être repris avec un **mortier adapté au support, idéalement à base de chaux**
- protection des ouvrages conservés,

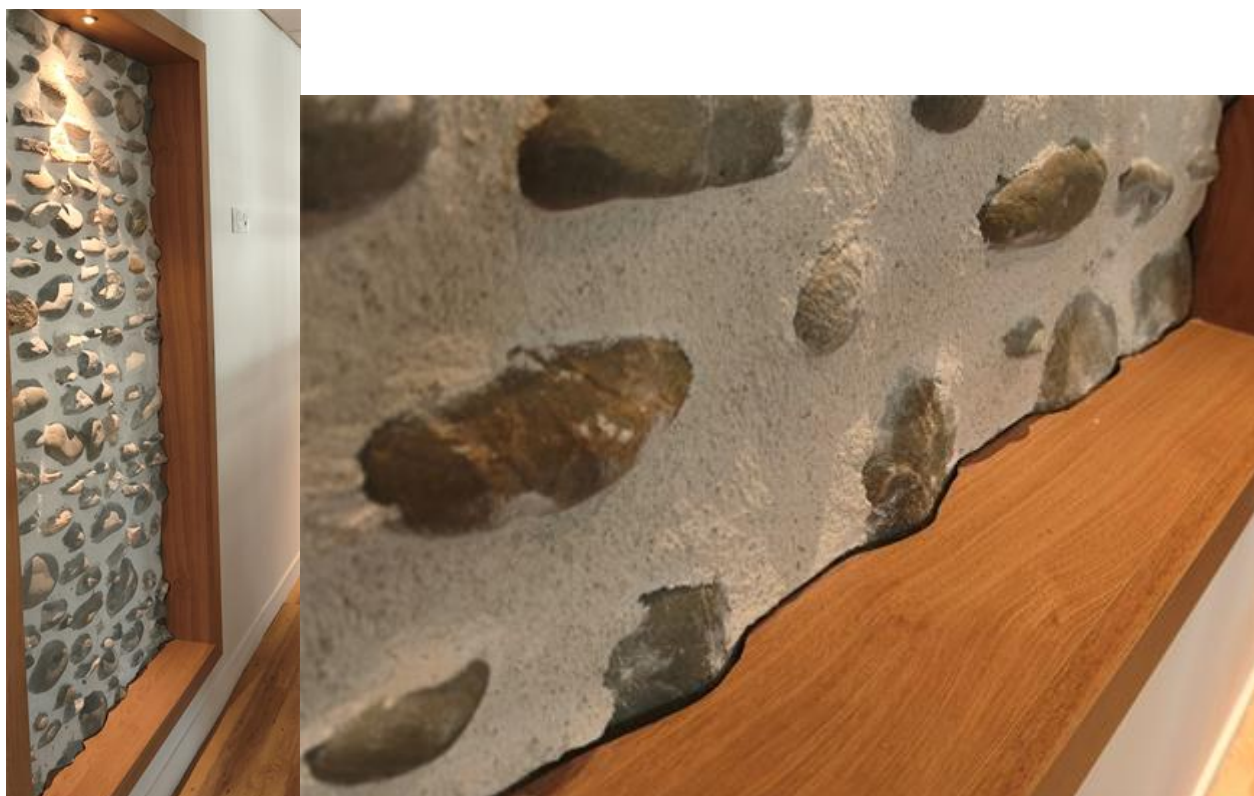
Travaux de finition :

- ponçage avant application des produits de finition

- application d'une impression adaptée aux supports minéraux, puis deux couches de peinture mate ou veloutée microporeuse sur les fonds et joints entre pierres, les pierres étant conservées apparentes.
- finition soignée au pinceau autour des pierres, nettoyage et retouches comprises.

Résultat attendu :

- ♦ L'objectif est de conserver l'aspect décoratif du mur en pierre tout en uniformisant le fond, les joints ou l'enduit support par une peinture claire.
- ♦ Une surface témoin de 1,00 m2 pourra être demandé par l'Architecte.



LOCALISATION :

*Suivant plan de repérage, murs de refend en pierre, dans la circulation.
Métré au M2.*

7.2.5 SUR PLAFONDS BETON, PLÂTRE & DERIVES

7.2.5.1 Peinture mate velour

Ces travaux comprennent:

- les travaux préparatoires selon la nature, l'état du support et le traitement de finition (fixateur, égrenage, enduisages, brossages, etc...),
- les travaux d'apprêts (impressions) selon la nature, l'état du support et le traitement de finition,
- la finition par application de **2 couches de finition opacifiante semi-tendue à base de résine alkyde et acrylique en phase aqueuse**, type **AQUALINE EVO VELOURS d'UNIKALO** - COV < 15 g/L ou techniquement équivalent
- coloris suivant choix architecte ou acquéreur sur nuancier du fabricant.
- toutes les sujétions liées à une parfaite finition telle que demandée à l'article 13.2.1 du présent lot (**catégorie B**).

Type de produit :

AFNOR : **NF T 36 005 - famille 1 classe 7b2**

Émission de COV : **<30g/L**

LOCALISATION :

Suivant plan de repérage plafonds :

- *plafonds fixe en plaques de plâtre*
- *retombées de plafonds*
- *sous-face linteaux des ouvertures extérieures*

7.2.6 NETTOYAGE DE FIN DE TRAVAUX

Nettoyage de livraison complet de l'intérieur du chantier, comprenant :

- le nettoyage des vitrages intérieurs et extérieurs, y compris les cadres de menuiseries dormant & ouvrants
- le lavage des sols plastique et faïences murales,
- grattage et dégraissage des colles, résines, ciments et peintures sur le sol et les murs
- le nettoyage des appareils sanitaires avec les robinetteries et canalisations éventuellement apparentes,
- le nettoyage des appareils de chauffage avec enlèvement soigné des étiquetages
- le dépoussiérage et nettoyage de l'ensemble des menuiseries intérieures, mobiliers et agencements y compris les quincailleries,
- le nettoyage des équipements divers,
- le chargement et l'évacuation des déchets.

Ce nettoyage sera réalisé à l'aide de produits d'entretiens et de lavage adaptés aux différents supports à traiter, dans les conditions d'utilisation préconisées par les fabricants.

Ces travaux seront réalisés en 2 phases distinctes :

- 1 un premier nettoyage réalisé **au moment des O.P.R.** consistant en un premier nettoyage général des locaux permettant d'évaluer les défauts et les dégradations éventuelles avec **dépoussiérage général, un balayage des sols et un premier nettoyage des sanitaires**
- 2 Un nettoyage de finition et de livraison **très soigné à l'issue des opérations de levées de réserves, AVANT la visite de livraison des locaux.**

LOCALISATION :

Ensemble de la zone aménagée du RDC, y compris escalier d'accès au sous-sol et bureau Sud-Ouest au Sous-sol.

7.2.7 DOE

Dans les conditions définies au sein du CCAP, l'entreprise devra fournir tous les dossiers :

- De récolement, notices, plans dernier indice, fiches techniques, etc. telles que définies dans les pièces générales
- De recueil des PV des matériaux mis en œuvre (PV d'essais, Avis Techniques, etc...)
- D'intervention ultérieure pendant l'utilisation de l'ouvrage
- Des principaux fournisseurs
- La fourniture au S.P.S., des plans de récolement ainsi que les fiches de maintenance et techniques des produits ou appareils mis en place pour permettre à ce dernier la réalisation des instructions D.I.U.O.

Ce dossier est diffusé conformément aux spécifications des pièces générales du marché.

PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES

7.2.8 PSE 5 : PEINTURE CAGE D'ESCALIER VERS SOUS-SOL

Concerné :

- * remise à neuf des parois verticales et plafond de l'escalier d'accès au sous-sol depuis le rez de chaussée



7.2.8.1 Peinture aspect mat velour

Ces travaux comprennent:

- les travaux préparatoires selon la nature, l'état du support et le traitement de finition (fixateur, égrenage, brossages, etc...),
- les travaux d'apprêt par l'application d'une couche d'impression opacifiante semi-tendue à base de résine alkyde et acrylique en phase aqueuse type **AQUALINE EVO IMPRESS d'UNIKALO** - COV < 2 g/L ou techniquement équivalent
- la finition par application de **2 couches de finition opacifiante semi-tendue à base de résine alkyde et acrylique en phase aqueuse**, type **AQUALINE EVO VELOURS d'UNIKALO** - COV < 15 g/L ou techniquement équivalent
- coloris suivant choix architecte ou le Maître d'ouvrage sur nuancier du fabricant.
- toutes les sujétions liées l'obtention d'une finition B.

Type de produit :

- AFNOR : **NF T 36 005** - famille 1 classe 7b2/4a
- Etiquetage sanitaire : **A+**

LOCALISATION :

Parois verticales et Plafonds existants de la volée d'escalier d'accès au Sous-sol depuis RDC